

COMPTE RENDU DE RÉUNION DU 10 JUILLET 2023 À 18 HEURES

Étaient présents : Mme GROUCHY Chantal - Maire, M. CUFFEL Christophe –Adjoint au Maire, Mme CANU-FOUBERT Larissa – Adjointe au Maire, Mme CUFFEL Stéphanie, M. FÉRON Laurent, Mme FURBEYRE Charlotte, M. GAZIER Daniel, M. MARTIN Laurent, M. RANGÉE Henri.

Absents excusés : M. CHAPELLIÈRE Gilles, Mme VACHER-DUVÉRÉ Anne-Marie.

Secrétaire de séance : Mme CANU-FOUBERT Larissa.

Madame le Maire a donné lecture du dernier compte-rendu en date du 27 mars 2023, celui-ci a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

I. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LYONS-ANDELLE :

➤ Mise à disposition de barrières de sécurité

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'afin de faciliter la gestion d'incidents ou l'organisation de manifestations au sein des communes du territoire Lyons Andelle, la Communauté de communes souhaite équiper chacune de ses communes membres de deux barrières de protection sur lesquelles seront installés deux panneaux de signalisation temporaire « route barrée ».

Cette mise à disposition à titre gratuit au profit des communes nécessite la prise d'une délibération autorisant le Maire à signer une convention entre l'intercommunalité et la commune pour disposer de ce matériel.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité et autorisent Madame le Maire à signer la convention.

➤ Attribution du fonds de concours

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que dans une volonté d'accompagnement durable des équipes municipales, la Communauté de communes a décidé d'apporter un soutien financier aux communes dans la réalisation de leurs projets et/ou d'actions concrètes contribuant à l'amélioration du cadre de vie et répondant aux enjeux actuels de développement durable.

Ce soutien financier s'effectue via le versement d'un fonds de concours d'un montant maximum de 3 000 € par an et par commune.

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a déposé un dossier de demande de subvention pour l'aménagement de la cuisine de la « Maison du Temps Libre, s'inscrivant dans la catégorie de projet d'achat d'équipement contribuant au développement du lien social, représentant un montant total de 3 189,23 €. La Communauté de communes participera à cette action à hauteur de 1 594.61 €.

Afin de formaliser le versement de l'aide financière apportée par la Communauté de communes, il est nécessaire de prendre une délibération pour autoriser le Maire à signer la convention de fonds de concours y afférente.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité et autorisent Madame le Maire à signer la convention.

II. RÉHABILITATION DE 2 MARES COMMUNALES :

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'à la suite de la réhabilitation des 2 mares situées à Saint-Crespin, opération réalisée par le SYMA, il est nécessaire que la commune dépose un dossier de demande subvention auprès du Département de l'Eure dans le cadre du dispositif ma commune grandeur nature.

De plus, Madame le Maire rappelle que le montant total de ces travaux est pris en charge par le SYMA ainsi que le Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité.

III. ENTRETIEN DES HAIES :

Madame le Maire tient à remercier Monsieur Christophe CUFFEL qui a taillé la haie devant l'église.

Concernant l'entretien des autres haies communales, Madame le Maire présente un devis de l'entreprise TRIPLET.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de faire réaliser d'autres devis avant de prendre une décision.

IV. ENQUÊTE PUBLIQUE :

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une enquête publique portant sur le projet du plan de protection de l'atmosphère Vallée de Seine est disponible sur internet et que le conseil municipal doit rendre son avis avant le 15 juillet prochain.

Ce plan de protection a pour objectif de réduire les émissions de polluants atmosphériques et de les maintenir ou les ramener à des niveaux inférieurs aux normes fixés par le code de l'environnement.

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le dossier complet, disponible également sur le site de la Préfecture de la Seine Maritime, leur a été envoyé par mail.

De ce fait, Madame le Maire invite les membres du conseil à aller prendre connaissance de l'enquête et émettre un avis avant le 15 juillet prochain. Passé ce délai, l'avis du conseil municipal sera réputé favorable.

❖ DIVERS :

- Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un nouveau prêtre à la paroisse de Lyons-Andelle arrivera au 1er septembre 2023, Monsieur l'abbé Laurent Bally qui remplacera l'abbé Charles-Hector de Souancé.
- Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la visite des Villes et Villages Fleuris a eu lieu le 5 juillet dernier. Un rendez-vous avec un conseiller a été proposé.

La séance est levée à 19H30.